

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITCIRE DE RUHENERI

Ruhengeri, le 23 juillet 1957.-

N° 452/A.I.1/03



Envoi
Aux Tribunaux Indigènes (Tous)
Territoire de Ruhengeri.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'extrait suivant de la lettre n°3422/A.I. du 19 juin 1957 de ~~l'administrateur~~ Monsieur le Résident du Ruanda à Kigali en vous priant d'en assurer la publication au bénéfice de la population.

"Suite à la demande examinée à la réunion du cadre visant à la suppression du "matoleo" (compte rendu p.20), j'ai l'honneur de vous confirmer que dorénavant la demande de révision doit être présentée à la juridiction appelée à statuer en appel et les frais doivent être acquittés auprès de ce tribunal.

C'est le tribunal d'appel qui demandera la copie du jugement au Tribunal de 1er degré."

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRI, A. d'ARIAN,
p.o L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT,
P. LEHNEN.-
P. Lehnens

Tribunal:

- 1/ Territoire
- 2/ Buhoma-Rwankeri: Kinyana
- 3/ Bukonya-Bugarura:

Gatonde	
Muramba	
- 4/ Kibali-Buberuka:

Murambi	
Mucaca	
- 5/ Bukamba-Ndorwa: Kidaho(Kagogo)
- 6/ Mulera: Cyuve